Déclaration liminaire CAPD du 9 décembre 2014,

Monsieur le directeur académique, mesdames, messieurs,

Au lendemain de la clôture du scrutin 2014 de **l'élection professionnelle** et avant d'aborder ensemble la question centrale de cette CAPD, le SE-Unsa, s'en tiendra au double commentaire suivant :

Nous regrettons d'une part la faible participation des enseignants, même si celle-ci a légèrement progressé dans le Gard passant de 45 % en 2011 à 48,5 %. En définitive, moins d'un enseignant sur deux aura voté, malgré les efforts cumulés des organisations syndicales.

Il faudra, de toute évidence, apporter des améliorations indispensables au mode de scrutin électronique qui par sa complexité, a dissuadé un trop grand nombre d'électeurs. Songez qu'un très grand nombre d'enseignants n'avaient jamais ouvert leur boîte académique, d'autres pensaient y accéder par l'intermédiaire d'I-Prof… Nous vous demandons qu'une formation rapide et claire soit proposée aux enseignants prochainement sur ce point, en demandant par exemple conseil aux Animateurs TICE, et cela va sans dire, en leur en donnant les moyens.

N'y a-t-il pas mieux à faire que de demander le retour au vote papier tellement décrié en son temps pour ses lacunes en termes de contrôle ?

Notre deuxième commentaire portera sur un autre chiffre : celui de la participation de nos adhérents qui ont voté à près de 95%. A une époque où l'abstentionnisme fait la part belle aux extrémismes, il est rassurant de pouvoir compter sur la permanence de son électorat. Un électorat qui sait se mobiliser dans les moments importants parce qu'il partage nos valeurs progressistes, mais aussi laïques et libres de toute idéologie…

Au niveau national, le SE-Unsa progresse donc en voix et renforce sa position. La clarté des positionnements aura finalement payé quand tant de nos détracteurs nous prédisaient une cuisante déconvenue.

Pour clore le sujet, nous profitons de cette CAPD pour remercier tous ceux qui ont fait le choix de l'UNSA et pour les assurer de notre détermination à continuer à s'opposer puis à proposer - ou tout simplement à « oser » ! Oser un projet positif, réaliste et combatif pour l'Ecole de demain. Une Ecole qui verra des élèves qui s'épanouissent dans leur classe et des enseignants qui s'accomplissent dans leur métier. Car comment expérimenter si l'on nous incite au conservatisme voire à l'immobilisme. Mais expérimenter, c'est aussi prendre le temps du bilan et en tirer les conclusions, et ainsi, aller de l'avant. Sur le dossier sensible de l'égalité femme-homme comme celui de la laïcité, il faudra aussi aller plus loin.

Il n'est pas vain de rappeler, en ce jour **anniversaire de la loi du 9 décembre 1905** que notre Ecole s'est émancipée il y a 109 ans pour devenir cette institution séparée des Eglises, qui assure aux enfants de notre République, la liberté de conscience. C'est avec une solennité particulière que le SE-Unsa souhaite rappeler son attachement à ces valeurs. Comme nous l'avons fait au moment où notre Ministre fut la cible de polémiques nauséabondes. A l'heure où les idéologies, les communautarismes et tous les populismes rechaussent leurs bottes, nous savons que nous pourrons compter sur ces enseignants mobilisés dans leur classe pour enseigner ces valeurs de tolérance et de laïcité et constants dans leurs convictions pour protéger cette Ecole à laquelle ils croient.

Mais pour passer du beau discours aux actes, il faut se donner les moyens de mener à bien cette mission dans les lieux où l'insécurité et les facteurs socio-culturels font le lit de tous les extrémismes. Ces lieux ; ces zones où l'Education est jugée « prioritaire ».

Nous reviendrons plus loin dans notre déclaration sur nos attentes et nos actions auprès du rectorat et du ministère, sur cette question.

Pour l'heure, nous nous étonnons que malgré l'invitation de notre Ministre à donner un écho particulier à cette date anniversaire, il ne lui soit pas réservé une place plus importante dans notre académie. Dans une lettre qu'elle a adressée à tous les recteurs de France, Madame la Ministre invitait pourtant la communauté éducative dans son ensemble, à organiser aujourd'hui, dans les écoles, je cite « la tenue de débats ou de conférences, ou en prenant toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion et l'action collective en vue de la mise en valeur du sens et du bénéfice du principe de laïcité, dans la République et dans son École, pour la liberté de chacun et la cohésion de tous ». Nous invitons les collègues à se rendre sur le site de l'Education Nationale.

Chaque fois qu'elle sera menacée, le SE-Unsa rappellera son attachement à cette laïcité. Cette indépendance idéologique, tient dans ce petit « a » rouge de l'Unsa, qui, comme un rempart à droite de notre nom rappelle que nous sommes autonomes et libres de toute idéologie.

Mais revenons à **l'éducation prioritaire** qui nous occupe et nous préoccupe depuis plusieurs semaines.

Le projet de budget de l'Education nationale est désormais connu. Il devrait augmenter de 2,4% ; 9421 emplois seront créés. Dans un contexte économique sous pression, il faut reconnaître que la promesse présidentielle reste d'actualité et notre Ministre dévoile en ce moment son plan d'action pour l'Education prioritaire. D'autres que nous, continueront de dénoncer le démantèlement de notre Ecole, nous préférons une approche plus réaliste.

Nous avons pris connaissance de la proposition de Madame le Recteur portant sur la révision de la carte d'éducation prioritaire pour l'académie de Montpellier et plus particulièrement pour le département du Gard.

Si l'on peut commencer par se satisfaire des 2 REP supplémentaires dans le Gard, en revanche, on ne peut que déplorer le mode de communication choisi par le rectorat sur ce dossier.

Quelles que soient les décisions prises, les équipes des écoles et des collèges qui se sont investies sans compter, méritent mieux que d'apprendre les informations par tel ou tel élu politique, voire par les parents d'élèves.

Concernant le projet de Madame le Recteur de faire sortir les collèges de Bagnols-sur-Cèze et de la Grand-Combe de l'éducation prioritaire, le SE-Unsa considère qu'il est tout simplement prématuré.

Ceci aurait des conséquences extrêmement dommageables pour le travail des équipes des réseaux.

Au-delà de la disparition du poste de coordonnateur, ce sont toutes les actions de liaison entreprises entre le collège et les écoles qui prendraient fin, faute de moyens.

Le SE-Unsa a immédiatement saisi le cabinet ministériel et une première annonce a déjà été faite visant à verrouiller une clause de sauvegarde pour les écoles rattachées aux collèges qui perdent le label REP.

Parallèlement aux actions menées par les enseignants et les collectifs sur le terrain, nous oeuvrons sans relâche rue de Grenelle et nous gardons le CT ministériel du jeudi 11 décembre en ligne de mire. Affaire à suivre…

Au fil des alertes sociales, dont celle que nous avons déposée le 25 novembre dernier et dont le compte-rendu de négociation est relayée aujourd'hui-même par vos services, au fil donc d'un grand nombre d'actions et d'interventions de toutes parts, peu à peu la garantie de maintenir les moyens financiers et en postes se voudrait rassurante.

Mais nous savons le plafond de verre qui vous contraindra monsieur le Directeur académique, au moment des opérations de carte scolaire, à choisir entre ici, l'ouverture d'une CLIS ou là, la création d'un poste d'enseignant référent pour maintenir les taux d'encadrement de ces écoles sans augmenter celui des écoles en milieu ordinaire.

En d'autres termes, nous savons que l'annonce ministérielle de maintenir les moyens ne verra sa réalisation concrète que si elle s'accompagne d'une dotation en moyens supplémentaires.

C'est le message que nous délivrerons demain mercredi à madame le Recteur lors de l'audience qui nous a été accordée, car ce n'est même pas un arbitrage académique qui résoudra l'équation… Il est indispensable que les recteurs reçoivent les moyens de mettre en place des dotations différenciées qu'on nous a annoncés.

Sans cela, à moins d'augmenter le P/E du milieu ordinaire, nous verrons venir, comme nous le craignons, une augmentation des effectifs dans les classes concernées ; un accroissement des difficultés de prise en compte du décrochage scolaire qui, associé à la perte des avantages indemnitaires induira forcément un découragement voire une "fuite" des équipes jusqu'ici très stables, alors ce sera la continuité des projets initiés par les enseignants depuis tant d'années qui sera menacée, la scolarisation des deux ans rendue impossible.

Nous vous renouvelons nos craintes monsieur le Directeur académique mais aussi nos mises en garde sur les conséquences de cette diminution prématurée même progressive des moyens dans ces écoles. Celle-ci aurait pour effet d'anéantir le travail des équipes qui ont porté ces projets pendant toutes ces années.

Vous le voyez, les dossiers n'ont pas été refermés pendant les élections, loin s'en faut. Et il en est plusieurs qui continuent de nous mobiliser…

Et parmi les **droits que nous défendons comme évoqué précédemment, il y a celui d'être formé et informé dans son métier**.

Vous convenez avec nous régulièrement monsieur le Directeur académique que notre administration n'a pas les moyens de faire face aux besoins de formation et d'information des enseignants du Gard. Vous convenez également que les organisations syndicales font un travail sérieux et nécessaire pour programmer des réunions d'information sur temps de travail mais aussi des stages.

Qui d'autre en effet que les organisations syndicales informe aujourd'hui les enseignants du Gard sur leur carrière, son déroulement, sur leur salaire, les aides dont ils peuvent bénéficier, sur les possibilités de mobilité, sur la direction d'école, pour enseigner hors de France, etc.

Compte tenu des moyens que nous mobilisons pour élaborer des journées de stage avec beaucoup de rigueur tant sur le plan des contenus que de la forme, on doit pouvoir demander a minima, que l'administration mobilise des moyens de remplacement pour en faciliter l'accès aux enseignants. Ce n'est pas le cas.

Avant chaque stage, trop souvent, des collègues nous appellent pour annuler leur participation faute de remplaçant… La crainte de se voir reprocher un abandon de poste ou tout simplement de se mettre en conflit avec son IEN et l'équipe… sont autant de motifs de dissuasion.

Ces stages sont pourtant un droit prévu par la loi du 11 janvier 1984. Nous rappelons que les articles 3 et 4 du décret d'application précisent que les décisions qui rejettent les demandes, doivent être communiquées, par écrit, avec leurs motifs, à la CAPD qui suit l'intervention de ces décisions. Avons-nous jamais été saisis de pareilles décisions écrites ?

Nous vous demandons monsieur le Directeur académique de prendre des dispositions afin que les enseignants du 1er degré profitent librement et sans crainte ni culpabilité de ces stages d'information tout comme c'est le cas dans le 2nd degré.

Pour finir, à quelques jours de 2015, nous vous demandons cette année encore **d'anticiper sur la reconduction voire la pérennisation des aides administratives**… Les directrices et les directeurs d'école, au bord de l'implosion, verraient en effet un signal fort et une reconnaissance de leur mission à travers la pérennisation de la fonction d'assistant de direction : Ce dossier, ces personnels méritent bien mieux que l'on s'en préoccupe sur un coin de table à la veille des vacances d'été…

Monsieur le directeur académique, Mesdames, Messieurs, merci de votre écoute.

Les délégués du personnel du SE-UNSA